

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes

05/05/2011

Objet : L'an deux mille onze et le cinq mai à dix sept heures trente
cotisations Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement,
2011 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
participation Monsieur Jean THAON
des Communes

N° 1105/02 **Présents ou représentés :**
MM. THAON, BALDINI, BECK, CIAIS, DAMIANI, FRERE, GINESY, GUEGUEN,
IPPOLITO, LEMOUTON, MARY, MORIN, SPINELLI, TAMBAY.
MMES BANDECCHI, BRUNN-ROSSO, DAO-LENA, FORESTIER, EL HEFNAOUI,
MAIFFREDI, PRATICO, RENAUDO.

Tarifs forfaitaires et annuels non remboursables

1. ELEVES			DROITS D'INSCRIPTION ANNUEL		
TARIFS Année scolaire 2011/2012			Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
			Enfants (- 18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
A	CURSUS INSTRUMENTAL		315 €	535 €	640 €
B	COURS COLLECTIFS ENFANTS ou Instrument supplémentaire		C	PRATIQUE AMATEUR ADULTES	
	185 €			COURS COLLECTIFS ADULTES	
				315 €	
D	ATELIER VOCAL ⁽¹⁾ , ORCHESTRE, 2 ^{EME} COURS COLLECTIF	125 €	Frais de dossier : 25 € (gratuité pour la 3 ^{eme} inscription dans une même famille)		

- Tarif étudiant : 70% du tarif adulte
 - Tarif dégressif applicable seulement sur les tarifs A et B, dans une même famille pour l'année en cours : 2^{eme} inscription – 10 %, 3^{eme} inscription – 20%, etc ... Le pourcentage s'appliquant dans l'ordre d'arrivée des dossiers
- Pour 2 cours de pratique vocale suivis tarif : 200 €.

2. PRETS D'INSTRUMENT : 75 € (1^{ere} année), 115 € (2^{eme} année)

3. COMMUNES : 460 € par an et par enfant inscrit en janvier 2011
460 € par an et par classe pour les Ecoles Primaires

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président
Jean THAON

